

**PROCES VERBAL**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 janvier 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux Mil dix-huit, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRETHUN s'est réuni en mairie de FRETHUN, sous la présidence de Monsieur Guy HEDDEBAUX, Maire de FRETHUN, sur la convocation qui lui avait été adressée le 21 janvier 2019.

**Sont présents** : Guy HEDDEBAUX – Michel BULTEZ – Nadine CHOQUET – Jean Luc BLANQUART – Nicolas CHEVALIER – Martine WISSOCQ – Véronique BLONDEL – Patrick CROMBEZ – Sylvie BOCQUELET

**Sont absents** : Mathieu VANMACKELBERG - Catherine PORQUET- Thierry DEROUETTE– Blandine DENEZ

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.  
Monsieur Patrick CROMBEZ a été désigné secrétaire de Séance.

Tous les élus ont été destinataire du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2018. Ce dernier n'appelle aucun commentaire particulier.

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n°6 - Zone d'activités de la Briqueterie - transfert et rachat des parcelles par la Communauté d'agglomération Grand Calais car à ce jour l'estimation des domaines concernant le prix de cession des parcelles n'est pas connu.

**1) Délibération 2019-1 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2ème classe**

Le conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 abstention de créer un emploi permanent, de catégorie C, d'ATSEM dans le grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans en application de l'article 3-3-5°, renouvelable pour 3 ans.

\*\*\*\*\*

## 2) Délibération 2019-2 : Modification du tableau des effectifs

Suite à la création par la délibération précédente n° 2019/1 d'un poste d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en y ajoutant ce nouveau poste comme suit ( modification surlignée en jaune).

Service administratif	Catégorie	Effectifs budgétaires créés / Temps de travail	Effectifs pourvus
Attaché	A	1 temps complet 35h/s	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 temps complet 35h/s	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 temps complet 35h/s	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 temps complet 35h/s	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 Temps non complet 27h/s	1
Adjoint administratif territorial	C	1 Temps non complet 27h/s	0
Service technique	Catégorie	Effectifs budgétaires / Temps de travail	Effectifs pourvus
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2 Temps complet 35h/s	1
Adjoint technique territorial	C	5 temps complet 35h/s	5
Service périscolaire/entretien	Catégorie	Effectifs budgétaires / Temps de travail	Effectifs pourvus
Adjoint technique territorial	C	2 temps complet 35h/s	2
Adjoint technique territorial	C	1 temps non complet 32h/s	1
Adjoint technique territorial	C	3 temps non complet 30h/s	3
Adjoint technique territorial	C	2 temps non complet 29h/s	0
Adjoint technique territorial	C	1 temps non complet 26,79h/s	1
Adjoint technique territorial	C	3 temps non complet 26h/s	2
Adjoint technique territorial	C	1 temps non complet 24,46h/s	0
Adjoint technique territorial	C	1 temps non complet 17h/s	0

Adjoint technique territorial	C	1 temps non complet 6h/s	1
Service scolaire	Catégorie	Effectifs budgétaires / Temps de travail	Effectifs pourvus
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2 temps complet	1

\*\*\*\*\*

### 3) Délibération 2019-3 : Vote par anticipation de crédits d'investissement sur le budget primitif 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter par anticipation sur l'adoption du budget primitif 2019 des crédits d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du CGCT comme suit :

Désignation	Crédits Votés en 2018	Crédits ouverts en 2019
I/D chapitre 21 article 21318	50 000,00 €	5 000,00 €
I/D chapitre 21 article 2151	355 966,56 €	10 000,00 €
I/D chapitre 21 article 2188	169 000,00 €	4 000,00 €
I/D chapitre 21 article 2183	6 000,00 €	1 000,00 €

\*\*\*\*\*

### 4) Délibération 2019-4 : Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Monsieur Jean François COLLET, nouveau trésorier municipal à compter de sa prise de fonction soit le 1er Septembre 2018.

\*\*\*\*\*

### 5) Délibération 2019-5 : Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages relatifs au transfert de la compétence « Eaux pluviales » à la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de réseaux et bassins d'eaux pluviales dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement – partie eaux pluviales » à Grand Calais et concernant les ouvrages suivants :

Descriptif	Référence cadastrale/ adresse	Situation juridique	Superficie/longueur/nombre	Etat général / évaluation de la remise en Etat
Réseaux d'eaux pluviales	Sur l'ensemble de la commune	Réseaux séparatifs	8.81 kms	Pas de contrôle effectué sur l'état du réseau EP
Avaloirs et bouche d'égout	Sur l'ensemble de la commune	Réseaux séparatifs	375	Pas de contrôle effectué sur l'état
Bassin EP	N°4	Lotissement du moulin	450 m <sup>2</sup>	Dans l'état
Bassin EP	N°5	Lotissement Thibaut	450 m <sup>2</sup>	Dans l'état
Bassin EP	N°11	Lotissement les charmilles	300 m <sup>2</sup>	Dans l'état

\*\*\*\*\*

#### **6) Délibération 2019-6 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers - approbation du conseil municipal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers. La compétence « gestions des eaux pluviales urbaines » est désormais distincte de l'assainissement qui est redéfinie en « assainissement des eaux usées ».

\*\*\*\*\*

#### **7) Délibération 2019-7 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Pays d'Opale - Avis sur le projet arrêté version 2.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas rendre un avis sur le projet version 2 du PLUI de la CCPO.

**La séance est levée à 19H02.**